

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CARAQUET TENUE LE LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021 À 12 h  
VIA ZOOM, YOUTUBE ET PAR TÉLÉPHONE**

---

**SONT PRÉSENTS** : le maire Kevin J. Haché et les membres : Jean-Guy Blanchard, Camille Gionet, Marie-Soleil Landry, Mariette Paulin, Yves Roy, Rosaire Labrie, Daniel Mallet et Mario Vienneau

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS** : six (6) personnes en ligne dont un journaliste, ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale, Daniel Landry, agent de développement, Jean-Marc Gauvin, avocat municipal et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire, Kevin J. Haché, appelle l'assemblée à l'ordre vers 12 h.

2021-16

Ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2021-17

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2021-18

Choix d'une firme  
d'architectes et d'ingénieurs –  
Centre régional des  
générations

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par la conseillère Mariette Paulin;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reçu confirmation que sa demande de subvention pour la réalisation du projet « Centre régional des générations » a été approuvée dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée Canada - Nouveau-Brunswick relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Les fonds alloués au projet proviennent des gouvernements fédéral et provincial;

**ATTENDU QUE** le conseil doit maintenant retenir des services professionnels pour l'aider dans la conception finale du projet et la réalisation des plans architecturaux, devis techniques et administratifs et tous les services professionnels de mêmes types associés à la conception et construction de l'aménagement du projet;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services professionnels présentée par Philippe Cormier, de l'entreprise multidisciplinaire professionnelle CORBO qui offre des services d'ingénierie et d'architecture;

**ATTENDU QUE** le conseil a aussi pris connaissance des diverses méthodes de réalisation de projets de construction de ce type, des frais généralement encourus pour ce genre de projet et a étudié les qualités et compétences requises pour mener un tel projet dans les conditions actuelles du marché et en conformité avec le budget envisagé;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal estime que l'acceptation de l'offre présentée par CORBO serait utile pour aider la réalisation du projet de la manière et selon les budgets prévus et que cette démarche rencontre par ailleurs les exigences qui permettent à une municipalité, par résolution du conseil, d'acheter des services fournis par certains professionnels, en conformité avec l'article 166 du Règlement 2014-93 pris en vertu de la *Loi sur la passation des marchés publics*;

**IL EST RÉSOLU** d'accepter l'offre de service présentée par Philippe Cormier au nom de Corbo Génie-Conseil (689039 NB inc.) et Corbo Architecture inc. datée du 13 janvier 2021 – document portant la référence 2003.0008 – incluant les services de consultants et sous-traitants que ces derniers jugeront utiles et leur frais comme indiqué à l'offre de service, étant entendu que la municipalité s'engage à payer un montant d'honoraires fixes maximum de 1 200 000 \$;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la municipalité soit autorisée à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution, et sans limiter la portée générale de ce qui précède, tout formulaire ou contrat requis. Adoptée

2021-19

Achat de terrain de madame Léa Mourant-Boucher – Centre régional des générations

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter l'offre d'achat et convention d'achat et de vente de madame Léa Mourant-Boucher au montant total de 20 000 \$ plus taxe pour l'achat d'un terrain portant le numéro d'identification 20874681. Adoptée

2021-20

Résolution – Intérêts reportés pour la facture d'eau et d'égout 2021

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie;

**ATTENDU QUE** la pandémie de COVID-19 a eu des impacts économiques et sociaux considérables sur toutes les sphères de la société;

**ATTENDU QUE** de nombreuses entreprises et citoyens ont subi ces impacts;

**ATTENDU QUE** le service d'eau et d'égout est un service essentiel auquel sont associés des coûts fixes;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut et va apporter son aide aux citoyens et aux entreprises dans la mesure où la prestation du service n'en sera pas compromise ;

**IL EST RÉSOLU** que les frais d'intérêts ne soient pas appliqués et les paiements ne soient pas exigés en date du 31 mai 2021 et que les changements suivants soient apportés afin de donner un sursis aux entreprises et aux citoyens :

- Factures de l'année courante des comptes résidentiels : les frais d'intérêts ne seront pas appliqués et les paiements ne seront pas exigés avant le 31 août 2021;
- Factures de l'année courante des comptes commerciaux : les frais d'intérêts ne seront pas appliqués et les paiements ne seront pas exigés avant le 31 octobre 2021.

Adoptée

2021-21

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2021-22

Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier

2021-23

Présentation et intervention du public

Aucune présentation ni intervention du public

2021-24

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet, il est résolu de lever l'assemblée vers 12 h 13.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE